

NETHYS

Marcourt convoqué au palais de justice de Liège

Le président du parlement wallon, Jean-Claude Marcourt (PS), a été convoqué ce mardi matin chez le juge Frédéric Frenay, qui instruit le volet « rémunérations » de l'affaire Nethys. Celui qui préside également la coupole provinciale du PS liégeois avait été perquisitionné le 5 février dernier dans son bureau du parlement et à son domicile. Les données du téléphone, de la tablette et de l'ordinateur de M. Marcourt avaient été téléchargées par la police.

Quatre mois plus tard, Jean-Claude Marcourt a logiquement été convoqué par le juge pour la levée des scellés sur les fichiers emportés lors de ces perquisitions, comme l'a confirmé au *Soir* l'intéressé. Il s'agit ici d'un simple acte technique. « Quand on perquisitionne, on ne prend pas le temps de faire l'inventaire de tout, on met dans des boîtes et on applique des scellés. Après, on convoque tout le monde pour que l'ouverture des boîtes se fasse de façon contradictoire », explique le parquet général de Liège à l'agence Belga. Comme lors des perquisitions de février, la première vice-présidente du parlement wallon, Jacqueline Galant (MR), a assisté à ces devoirs d'enquête. Présenté par certains comme une « main invisible » dans le dossier Nethys, l'instruction devra démontrer ce que M. Marcourt savait à propos des 18,6 millions d'indemnités versées aux ex-managers de Nethys, Stéphane Moreau en tête, pour contourner le décret gouvernance qui était censé limiter leur salaire. Enfin, notons que l'ex-ministre wallon de l'Économie n'a, pour l'instant, pas été auditionné dans le cadre de cette affaire. x.c.



Jean-Claude Marcourt.
© BELGA

DÉFENSE



Des drones kamikazes Kargu-2, fabriqués par la société turque STM. © D.R.

Interdire l'usage des robots tueurs est devenu une urgence

Pour la première fois, un robot a décidé seul de s'en prendre à une cible humaine. De très nombreux pays, dont la Belgique, veulent bloquer leur utilisation mais pas les États-Unis, la Russie ou Israël.

grottes ». Jusqu'il y a peu, les analystes se voulaient rassurants affirmant que « les robots tueurs autonomes n'existaient pas encore ». Ils peuvent revoir leur copie.

11 principes adoptés

Nul doute que le sujet va rapidement animer les discussions du groupe d'experts internationaux (GGE) que la Belgique préside depuis avril. Ce groupe d'experts issus de 121 États œuvre dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques à Genève. Il vise à clarifier les enjeux légaux, technologiques et militaires soulevés par les robots tueurs, en particulier au regard du droit international humanitaire. Fin 2019, le GGE a adopté 11 principes directeurs pour établir un cadre sur ces nouvelles technologies. Car le problème est là : aucun texte ne régit l'utilisation de ces armes autonomes létales à l'échelle internationale même si des discussions sont en cours depuis de longues années.

En 2017, l'ONU s'est associée à Human Rights Watch (HRW) pour ouvrir les discussions en vue de leur interdiction. Cette ONG avait déjà lancé en 2013 une campagne « Stopper les robots tueurs » pour exprimer sa préoccupation sur ces avancées technologiques sans cadre législatif.

La Belgique veut interdire la course à l'armement déshumanisé et irresponsable

En 2018, le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, avait qualifié ces armes de « politiquement inacceptables et moralement répugnantes » et avait appelé les États membres à les interdire. En août 2020, HRW a publié un rapport sur les points de vue de 97 pays, affirmant qu'une majorité d'entre eux reconnaît la nécessité de la décision, du contrôle et du jugement humain pour la manipulation d'armes.

Depuis lors, rien n'a réellement bougé. Aucun instrument juridique contraignant n'a encore été mis en place. Les États-Unis, la Russie, la Corée du Sud, Israël et l'Australie s'y sont opposés. Quant à la Chine, elle adopte une position encore plus ambiguë. Elle souhaite interdire l'utilisation des robots tueurs tout en poursuivant leur développement et leur production.

Dans ce débat, la position de la Bel-

gique a toujours été claire. Elle veut interdire la course à l'armement déshumanisé et irresponsable. C'était déjà l'objectif des parlementaires de la commission Défense lorsqu'ils ont voté en juillet 2018 en faveur d'une résolution demandant au gouvernement de veiller à ce que l'armée belge n'utilise jamais de robots tueurs dans le cadre de ses opérations. Depuis lors, rien n'a bougé. La résolution est restée lettre morte.

Accord de coalition en Belgique

Les choses pourraient cependant bouger sous l'actuelle législature puisque l'accord de coalition du gouvernement stipule que la Belgique « prendra l'initiative en vue d'arriver à un cadre réglementaire sur les systèmes des armes entièrement autonomes, en vue d'une interdiction internationale ». L'accord de coalition est également une première parmi les pays de l'Otan.

Se prémunir contre l'arrivée des armes létales autonomes devient pourtant urgent. En novembre 2019, l'organisation néerlandaise Pax dévoilait les résultats d'une enquête menée auprès des principaux acteurs du secteur de la haute technologie. Elle a classé 50 entreprises selon trois critères : développent-elles des technologies permettant de créer des robots tueurs ? Travaillent-elles sur des projets militaires liés à ces technologies ? Ont-elles promis de s'abstenir d'y contribuer dans le futur ?

« Extrêmement préoccupantes »

Résultat de l'étude : 30 entreprises étaient considérées comme « extrêmement préoccupantes » parce qu'elles développent des armes létales autonomes sans avoir de politique garantissant un contrôle humain significatif sur ces armes, commente Stan Brabant, directeur adjoint du Grip, le Groupe de recherche et d'information sur la paix. Outre le drone de type Kargu-2, les robots tueurs peuvent prendre la forme d'un mini-hélicoptère électrique armé sans pilote, comme le Blowfish de la firme privée chinoise Ziyuan UAV. Il peut aussi s'agir d'un sous-marin, comme celui développé dans le projet Claws de l'US Navy. Le japonais SoftBank est, lui, notamment connu pour son robot humanoïde Pepper. D'autres de ces engins ressemblent à des chars miniatures.

Arriver à un traité international interdisant l'usage de ces machines de mort devient urgent, comme en témoigne

Des projets plus inquiétants les uns que les autres



Le Blowfish de la firme chinoise Ziyuan. © D.R.

Avec la deuxième génération de son Kargu, la firme turque STM aurait bien franchi le pas. Ses drones jusqu'alors commandés par l'homme ne le sont plus. Ils sont devenus autonomes, armés et capables de choisir seuls leurs cibles. D'autres fabricants suivent la même voie. C'est le cas, notamment, de l'entreprise chinoise Ziyuan qui exporte depuis quelque temps des drones armés au Moyen-Orient. Elle produit le Blowfish A3, un drone hélicoptère qui serait capable de former un essaim avec d'autres drones du même type et de coordonner des attaques ciblées sans intervention humaine. Le Blowfish est équipé d'une mitrailleuse légère ou de missiles. Du côté des mers, l'US Navy a déjà reconnu être occupée à développer secrètement des sous-marins robots armés et contrôlés par l'intelligence artificielle embarquée. Tout aussi inquiétant, des experts sont déjà parvenus à transformer les inoffensifs robots humanoïdes Pepper du fabricant japonais SoftBank en machines démoniaques... F.D.E.

l'incident libyen. Car ces robots autonomes posent plusieurs problèmes majeurs. Le premier porte sur le droit international. Comment, lors d'un conflit, une machine peut-elle faire la distinction entre combattants et non-combattants ? Comment peut-elle garantir que les victimes civiles et les dommages causés à des bâtiments civils ne soient pas disproportionnés par rapport aux gains militaires attendus ? Comment peut-elle prendre les précautions nécessaires pour protéger les populations civiles ?

Par ailleurs, l'impossibilité de traduire un robot tueur en justice en cas de crime commis constitue une difficulté supplémentaire. Il pourrait, dès lors, frapper en toute impunité. Enfin, il ne peut être exclu que le développement de robots tueurs ne crée une nouvelle forme de course aux armements parce qu'ils réduisent le coût humain d'un conflit armé. Autant de raisons d'agir vite.

ABONNÉS

LE SOIR

La qualité des eaux de baignade s'améliore en Europe mais tout n'est pas encore parfait. Rendez-vous sur notre site pour en savoir plus.

plus.lesoir.be